

2025 / 00226

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : DGA Ressources
Tél : 04 66 56 11 89
Réf : MR/IS/LS

Objet : Délégation de signature à Mme Laurence NESPOULOUS, directrice de la commande publique ingénierie du bâtiment au sein de la DGA ressources

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-19,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°25_02_01 du conseil municipal du 15 mars 2025,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner délégation de signature aux responsables de service,

Considérant que Mme Laurence NESPOULOUS exerce les fonctions de directrice de la commande publique au sein de la direction générale adjointe ressources de la ville d'Alès,

Considérant que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature en matière de ressources humaines à la responsable des ressources humaines de la ville d'Alès,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Laurence NESPOULOUS, directrice de la commande publique ingénierie du bâtiment, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le maire, pour l'ensemble des dépenses de la direction de la commande publique pour :

- les bons de commande avec référence à un marché public en cours ou avec fiche "marché" inférieurs ou égal à 25 000 €,
- les ordres de service,
- les procès-verbaux de réception de travaux,
- les libérations de retenues de garantie,
- les certificats pour paiement.

ARTICLE 2 :

Les actes pris par Mme Laurence NESPOULOUS, directrice de la commande publique ingénierie du bâtiment, dans les matières déléguées par Monsieur le maire, portent la mention « pour le maire et par délégation de signature, la directrice de la commande publique ».

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence NESPOULOUS, directrice de la commande publique ingénierie du bâtiment, Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA ressources, exercera ces mêmes délégations de signature, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le maire.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence NESPOULOUS, directrice de la commande publique ingénierie du bâtiment, les actes pris par Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA ressources, dans les matières déléguées par Monsieur le maire, portent la mention « pour le maire et par délégation de signature, la directrice générale adjointe en charge des services ressources ».

ARTICLE 5 :

L'exercice de ces délégations de signature débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

ARTICLE 6 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à Mmes Laurence NESPOULOUS et Isabelle SCHMIDT.



Alès, le 28 MARS 2025

Le Maire
Christophe RIVENQ